

Motion d'ajournement

● (1805)

La ministre pouvait consulter les rapports de vérificateurs extérieurs de la BCC, mais elle n'a pas garanti que l'on s'est servi de ces informations pour prendre une décision. Il semble que le gouvernement pouvait disposer de renseignements dont il ne s'est pas servi lorsqu'il a décidé de renflouer la BCC; puisque nous n'obtenons pas de réponses précises sur les informations dont il s'est servi, nous devons en conclure qu'en mars, le gouvernement a décidé de faire une confiance absolue à la banque alors qu'une telle confiance ne se justifiait pas.

Ce n'est que vers la mi-juin que le gouvernement a commencé à se rendre compte du pétrin dans lequel il s'était mis et ce n'est que vers la mi-août, lorsqu'il a commencé à avoir les résultats, que le gouvernement a su qu'il n'y avait absolument aucune raison de croire que le renflouement aurait sauvé la BCC. C'est une erreur absolument monumentale.

Le gouvernement a essayé de renflouer une banque et deux banques ont fait faillite; l'opération coûtera jusqu'à 1 milliard aux contribuables. Le gouvernement a renfloué une banque, puis il a liquidé cette banque et une autre. Nous débattons bientôt un projet de loi visant à rembourser les dépôts non assurés qui avaient été faits dans ces établissements. Ceux qui ont pris des décisions qui coûtent maintenant 1 milliard de dollars aux contribuables refusent de donner des informations à la Chambre et de répondre franchement aux questions que nous les députés de l'opposition, qui sommes conscients de nos responsabilités, avons posées.

Du fait de la création d'une commission d'enquête, annoncée par le premier ministre (M. Mulroney), la question ne relève plus du Parlement. La commission sera peut-être utile et fructueuse, mais cela n'a rien à voir avec le fait que le gouvernement et les ministres doivent répondre au Parlement de leurs décisions et de leurs actes et que, jusqu'ici, ils n'ont pas semblé disposés à donner à la Chambre une explication acceptable de leurs agissements.

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, il est regrettable que, il y a trois ou quatre semaines, les députés libéraux et néo-démocrates n'aient pas accepté de former un comité tripartite comme nous le leur avons proposé et qu'ils n'aient pas à ce moment-là posé des questions directes et pertinentes auxquelles ils auraient obtenu des réponses non moins directes et pertinentes.

A maintes reprises, la députée et ses collègues ont prétendu que les dispositions destinées à renflouer la Banque commerciale du Canada avaient été prises en mars par les trois gouvernements, les six banques à charte et la Société d'assurance-dépôts du Canada sans connaître la valeur exacte des avoirs de la Banque et sur la seule foi des renseignements fournis par cette dernière. On a aussi prétendu qu'une des banques à charte avait offert de fournir le personnel suffisant pour faire un examen plus complet, mais que le gouvernement a refusé cette offre.

En réalité, une équipe d'experts des banques en cause, sous la direction d'un représentant du bureau de l'inspecteur général des banques, a fait une vérification impartiale de certains avoirs de la BCC. Au cours de la semaine du 18 mars, elle a

vérifié les livres à Edmonton et en Californie. De toute évidence, la question de la valeur des avoirs a été longuement discuté avec les banques en cause.

En conséquence, le vendredi 22 mars, on a pris des dispositions pour que des représentants des services de crédit de quelques-unes des banques en cause vérifient un échantillon des prêts devant faire partie des mesures de renflouement. Ce travail a été effectué au deux endroits le dimanche 24 mars par 10 ou 11 banquiers. Comme on l'a dit, ils ont vérifié surtout les créances douteuses, aux dires de la banque.

L'entente de renflouement signée, l'inspecteur général des banques a nommé deux banquiers comme ses représentants spéciaux, conformément à l'entente. Ces derniers ont alors passé plusieurs semaines à vérifier tous les comptes inclus dans l'entente de renflouement.

Comme la ministre d'État (Finance) (M^{me} McDougall) l'a dit à maintes reprises, on a décidé d'aider la BCC sur la foi des meilleurs renseignements alors disponibles. Dans les circonstances, bien sûr, ces renseignements avaient été donnés surtout par la BCC, mais ils ont fait l'objet d'une vérification indépendante par des banquiers chevronnés. Le groupe de soutien des banques a offert de participer à un examen. Les autres participants, y compris la Banque Commerciale du Canada elle-même, ayant accepté, un groupe de banquiers a offert de s'en charger. Cependant, tous les participants ont reconnu que la décision définitive et l'annonce devraient être prêtes pour l'heure d'ouverture des banques le lundi 25 mars 1985.

● (1810)

LE COMMERCE—L'INTENTION DE LA CEE D'IMPOSER UN DROIT DE DOUANE SUR LES BLEUETS. B) L'INCIDENCE SUR L'EMPLOI EN NOUVELLE-ÉCOSSE

M. Dave Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Le 21 mars dernier, monsieur le Président, j'ai interrogé le ministre de l'Agriculture (M. Wise) au sujet d'un produit de ma province sur lequel la Communauté économique européenne avait attiré l'attention. En effet, celle-ci a décidé d'imposer en quelque sorte une sanction contre l'importation des bleuets.

Dès le départ, je tiens à dire que toute la question du commerce international et de la politique pertinente est on ne peut plus importante et nécessaire à la poursuite de la politique économique du gouvernement. Nous avons en Nouvelle-Écosse des produits destinés à l'exportation soit vers les autres provinces, soit vers les marchés internationaux. Nous trouvons surprenant, voire étrange, que le gouvernement du Canada n'ait pas pris les moyens de protéger ces marchés à l'intention de nos producteurs, qu'il s'agisse de bleuets ou d'autres denrées alimentaires.

Je ne parle pas de mesures protectionnistes, mais plutôt de moyens de promouvoir l'exportation de ces produits. Pour autant que je puisse le constater, ni le gouvernement ni le ministre de l'Agriculture n'ont mis en œuvre de politique cohérente pour protéger ces marchés qui ont été les nôtres pendant de nombreuses années. Ces marchés permettaient de fournir des emplois à des milliers de travailleurs de la Nouvelle-Écosse dans une région où la situation économique n'est pas du tout brillante. J'avais espéré que le ministre de l'Agriculture répondrait à certaines questions que j'ai posées.